

**SERVICE PAYS D'ART ET D'HISTOIRE -
CONVENTION DE MANDAT ET DE
PARTENARIAT AVEC L'OFFICE DE TOURISME
DU PAYS D'ANGOULÊME**

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Proximité - Enfance
jeunesse
Numéro : 2021-D-161

Le **PRESIDENT** de la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** de **GRANDANGOULEME**,

- ☐ VU, le code général des collectivités territoriales,
- ☐ VU, la délibération n°130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil au Président,
- ☐ VU, l'arrêté n°22 du 20 juillet 2020 de Monsieur le président portant délégation de signature à Monsieur Michel ANDRIEUX en sa qualité de 1^{er} Vice-Président,

Considérant que le service Pays d'art et d'histoire de GrandAngoulême est amené à collaborer régulièrement avec l'Office de Tourisme du Pays d'Angoulême (OTPA) pour assurer la promotion de ses actions de valorisation du patrimoine, de l'architecture et du cadre de vie sur l'ensemble du territoire de GrandAngoulême et que l'OTPA, de par ses missions est l'interlocuteur le plus à même de réaliser la gestion de la billetterie,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvé la convention de mandat et de partenariat passée entre GrandAngoulême et l'Office de Tourisme du Pays d'Angoulême (OTPA), pour la gestion de la billetterie des animations programmées par le service Pays d'art et d'histoire de GrandAngoulême.

Article 2 – La présente convention donne mandat à l'Office de Tourisme du Pays d'Angoulême pour la gestion, l'édition, l'encaissement des recettes des animations culturelles de valorisation et d'animation du patrimoine du territoire de GrandAngoulême destinées au public individuel pour une durée d'un an à compter de la date de signature.

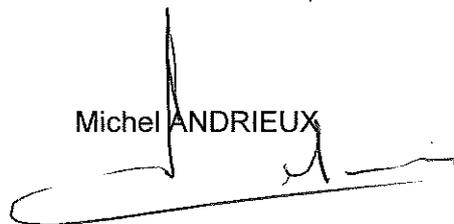
Article 3 – Les prestations du mandataire seront rendues à titre gracieux.

Article 4 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 20 JUIL. 2021

P/Le Président,
Le Vice-Président,

Michel ANDRIEUX

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Michel ANDRIEUX', written over a horizontal line.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le 20 JUIL. 2021
Publié ou notifié,
Le 20 JUIL. 2021